

14 Maintenance

Les détecteurs de gaz

■ Une **station de vérification** de même marque que le détecteur permettra de contrôler :

- ▶ Quotidiennement et avant emploi, le **fonctionnement de l'alarme** et le temps de réaction de la cellule.
- ▶ Tous les 15 jours ou après tout incident (souillure, etc.) le **calibrage** des détecteurs.

En cas d'écart et de toute anomalie, le fournisseur sera contacté pour traiter le problème (**re-étalonnage**).

Vérification : consiste à placer l'appareil en présence d'un gaz de concentration connue (gaz étalon) pour noter le temps et le seuil de déclenchement de l'alarme afin de vérifier que les 2 valeurs sont correctes.

Calibrage : consiste à régler de manière électronique le zéro et la sensibilité de l'appareil afin qu'il donne la réponse attendue.

Étalonnage : détermination de la réponse d'un détecteur exposé à plusieurs gaz étalon à différentes concentrations.



■ Les cellules des détecteurs doivent être maintenues et remplacées conformément aux instructions du fabricant.

Il est recommandé de créer, par bassin de collecte, un centre ressource permettant de réaliser ces vérifications à moindre coût. Cela suppose au préalable d'utiliser par bassin, un modèle de détecteur identique et compatible avec la station de vérification.

Les filtres des cabines

■ Le remplacement du filtre à poussières : doit être effectué dès lors que des poussières sont visibles.

■ Le remplacement se fait conformément aux recommandations du fabricant.

■ **Le filtre P3 est jetable, il ne doit pas être nettoyé.**

■ Le remplacement du filtre à charbon actif doit se faire périodiquement (à préciser par le fabricant).

En tout état de cause il sera remplacé en début de saison de ramassage et dans le cas où le détecteur de gaz portatif du chauffeur se déclenche régulièrement.

